



Plan Local d'Urbanisme

4 - Document Graphique du règlement

Plan de zonage

Révision prescrite le :	07 Décembre 2009
Arrêtée le :	28 Juin 2012
Approuvée le :	15 Avril 2013
Modification n° 1 approuvée le:	4 Juin 2018
Modification n° 2 approuvée le:	8 Avril 2019
Modification n° 3 approuvée le:	7 Octobre 2019
Déclaration de projet approuvée le:	10 Février 2020
Modification n° 4 approuvée le:	4 Avril 2022

Echelle d'Origine 1/ 5 000

LEGENDE:

Zone Urbaine

Ua	Upa	Centre ancien / Hameau ancien	
Up		Secteur d'intérêt patrimonial	
Ub	Ub1	Ubv	Expansion urbaine
Ue	Uec	Equipements collectifs	
Ui	Ui1	Ui2	Activités économiques

Zone à Urbaniser

AU	Aménagement à long terme
AUb	Urbanisation suivant les orientations d'aménagement
AUe	Secteur dédié aux équipements collectifs
AUic2	Secteur dédié à l'activité économique

Zone Agricole

A	Secteur de production
Ab	Secteur de renforcement de l'activité
Azh	Secteur de renforcement de l'activité

Zone Naturelle

N	Protection des milieux
Nh	Secteur périphérique à maîtriser
Nzh	Zone humide de Moron

Prescriptions urbaines:

→	Prescription d'accès (cf. Plan de détail 4-6)
▲	Servitude d'alignement (cf. Plan de détail 4-6)
▨	Secteur d'aléa géologique faible - CETE 1989
▩	Espace Boisé Classé
□	Périmètre soumis à OAP. (Cf. document 2-1: OAP)

Autres: Voir aussi les plans de détail 4-1 à 4-5

S1	Servitude pour la mixité sociale (cf. Plan de détail 4-2)
---	Destination des RDC d'activités (cf. Plan de détail 4-4)
R1	Emplacement réservé pour équipement public (cf. Plan de détail 4-5)
V1	Emplacement réservé pour la voirie (cf. Plan de détail 4-5)
□	Périmètre soumis à polygone d'implantation (cf. Plan de détail 4-3)

Se reporter aussi en annexe 15 du PLU: PPRNI du Garon

LE PERMIS DE DEMOLIR EST INSTITUTE SUR
TOUTES LES ZONES U, AU, A et N DU P.L.U.

